

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 177-25 C

Objet : RD - Création d'un fonds d'aide aux associations et structures d'insertion pour une alimentation durable et résiliente

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 177-25 C

objet **RD - Création d'un fonds d'aide aux associations et structures d'insertion pour une alimentation durable et résiliente**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que l'ADEME définit l'alimentation durable comme « l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessibles économiquement et rémunératrices sur l'ensemble de la chaîne alimentaire ».

Depuis 2006, Grand Chambéry porte des actions en amont et en aval de la filière agricole.

Le travail transversal dans le cadre de cette stratégie alimentaire durable et résiliente, en lien avec les compétences développement durable / transition écologique, économie sociale et solidaire et économie circulaire de Grand Chambéry, a fait émerger l'importance de soutenir les organismes qui visent à relocaliser l'alimentation, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire : production, transformation, distribution, consommation. Il apparaît aussi essentiel de favoriser le lien production / grand public à travers des actions de sensibilisation, et de lutter contre la précarité alimentaire.

Ainsi, il est proposé d'instaurer une enveloppe budgétaire annuelle de 20 000 € pour soutenir les associations et structures d'insertion déjà en place et aider à en faire émerger et pérenniser d'autres.

Ce fonds d'aide serait attribué dans le cadre d'appels à projets annuels permettant :

- une harmonisation des pratiques d'octroi des subventions aux associations entre les différentes compétences de l'agglomération,
- une adéquation entre les projets associatifs et les politiques publiques,
- une dynamisation du territoire à travers le soutien aux projets.

Grand Chambéry soutiendra les associations et structures d'insertion présentant une action ou un projet dédié, qui doit être conforme aux statuts de l'organisme et compatible avec les orientations de l'agglomération en matière d'alimentation durable et de développement des circuits courts.

Les critères généraux d'attribution devant être respectés par l'organisme ou l'action faisant l'objet de l'aide sont :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'organisme et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'organisme ou de l'action spécifique conduite par l'organisme, et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'organisme avait reçu une subvention de Grand Chambéry l'année N-1.

Les critères particuliers d'attribution proposés pour soutenir une action ou un projet sont les suivants :

- répondre à l'axe du projet d'agglomération de Grand Chambéry « Soutenir et promouvoir une agriculture et une alimentation de proximité »,
- répondre à au moins un des enjeux territoriaux suivants :
 - o lutter contre la précarité alimentaire,
 - o développer une offre agricole et alimentaire saine, durable et accessible à tous,
 - o relocaliser la production et/ou la transformation à Grand Chambéry,
 - o développer les circuits courts,
 - o sensibiliser, éduquer à l'agriculture, à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le public cible de l'action ou du projet doit être en majorité constitué d'habitants de Grand Chambéry,
- égalité d'accès : la priorité sera donnée aux organismes primo-déposants,
- solidité financière : les organismes déposants doivent avoir un an au minimum d'existence.

Les dépenses éligibles sont plafonnées à 5 000 € par an et par organisme et doivent concerner :

- les dépenses de personnel dans le cadre des actions / projets présentés, les prestations de services extérieurs et les frais de communication directement liés à l'action / projet,
- les achats de petits équipements ou matériels (dépenses de fonctionnement uniquement).

Les demandes liées à des dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 relative au Schéma agricole territorial 2020-2025 de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de créer un fonds d'aide aux associations et aux structures d'insertion permettant de soutenir les organismes qui visent à relocaliser l'alimentation, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire,

Article 2 : d'inscrire une enveloppe budgétaire annuelle de 20 000 € attribuée dans le cadre d'appels à projets annuels, dans la limite de 5 000 € / an / organisme selon les critères définis ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **177-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Création d'un fonds d'aide aux associations et structures d'insertion pour une alimentation durable et résiliente
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34277H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34277H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025